

ment. Ce sera aussi lui qui sera chargé d'écrire au besoin aux membres de l'association qui desservent les missions du golfe qui ne dépendent plus du diocèse.

DIOCESE DE MONTREAL.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

La ville et toutes les paroisses de l'isle de Montréal. *Syndic*, M. le secrétaire de Mgr. l'évêque de Montréal ; et, à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce diocèse. Le même syndic sera chargé de communiquer avec les membres de l'association qui seront employés dans les missions du Haut-Canada et dans celles de la Rivière-Rouge et de la Colombie.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis St. Régis jusqu'à Longueuil inclusivement, et toutes les paroisses des profondeurs situées au nord de la rivière Chambly jusqu'à St. Joseph inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Laprairie.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées entre la rive sud du fleuve et la rivière Chambly, depuis Boucherville, et depuis Belœil inclusivement, jusqu'à Contrecoeur aussi inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Varennes.